

INTERMITTENTS, PRÉCAIRES CONVENTION UNEDIC 2005 : C'EST MAINTENANT !

ÉTÉ 2003

Les « partenaires sociaux », organisations patronales et confédérations de salariés siégeant à l'Unedic, réforment les annexes 8 et 10.

Nous descendons dans la rue. Nous sommes des milliers. Nous réinventons la grève et des dizaines de festivals sont annulés.

Depuis deux ans, la lutte continue : des actions (occupations, interruptions d'émissions de télé) aux pressions exercées sur les institutions pour qu'elles acceptent nos revendications et nos propositions.

C'est cette forte mobilisation qui a obligé le gouvernement à compenser provisoirement les pires effets de cette réforme, notamment par la création de l'AFT (Allocations du Fonds Transitoire) qui permet à certains exclus par le protocole Unedic, d'ouvrir et de rouvrir des droits.

AUTOMNE 2005

Les partenaires sociaux et le gouvernement s'appêtent à épurer une nouvelle fois le régime d'assurance-chômage dont les annexes 8 et 10.

Les déclarations du Medef et de la CFDT font redouter le pire. Après avoir supprimé la date anniversaire (qui assurait une continuité de droits sur une année), après avoir séparé arbitrairement « artistes » et « techniciens », ils veulent maintenant basculer une partie des « techniciens » dans l'annexe des intérimaires, continuer à détruire les droits et aggraver les inégalités, en diminuant les allocations des moins payés, en excluant les plus fragiles, et en augmentant les allocations des mieux payés.

**C'EST TOUS ENSEMBLE
QUE NOUS POUVONS AGIR !**

Ce jeudi 29 septembre, les ministres de la Culture et des Affaires Sociales réunissent les confédérations syndicales pour préparer la prochaine convention Unedic qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Faisons de cette date le jour de notre rentrée ! Mobilisons-nous avant la signature !

Nous exigeons l'ouverture de réelles négociations avec l'ensemble des concernés et la prise en compte du nouveau modèle d'indemnisation chômage des salariés à l'emploi discontinu élaboré par la Coordination des Intermittents et Précaires.

**NE LES LAISSONS PAS DÉMANTELER L'ASSURANCE-CHÔMAGE !
RASSEMBLONS-NOUS MASSIVEMENT**

JEUDI 29 SEPTEMBRE À 14H30

DEVANT LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

RDV PLACE DU PALAIS ROYAL (M° PALAIS ROYAL)

Mardi 20 septembre à 19h00 : Assemblée Générale à la CIP-IDF

Mercredi 21 septembre à 20h00 : Concert de soutien au Studio de l'ermitage

8 rue de l'ermitage, M° Ménilmontant (entrée 5 euros) : Guarachendo (salsa) et + !

Coordination des Intermittents et Précaires d'Île-de-France >>> www.cip-idf.org

14 quai de Charente 75019 Paris (M° Corentin Cariou) / 01 40 34 59 74

QUI CONTRÔLE LES GESTIONNAIRES DE L'UNEDIC ?

Le 20/12/2002, au lendemain de l'accord réformant le régime d'assurance-chômage (instauration du deuxième PARE, Plan d'Aide de Retour à l'Emploi), Denis Gautier-Sauvagnac, chef de file de la délégation patronale, alors vice-président de l'Unedic et aujourd'hui président, déclarait :

« L'accord du 20 décembre permet le redressement financier du régime d'assurance chômage. [...] L'objectif était de permettre le rétablissement, à l'horizon 2004, de la situation financière de l'Unedic, actuellement catastrophique. Le déficit d'exploitation est en effet de 3,7 milliards d'euros fin 2002. Il sera de 5 milliards fin 2003. Les partenaires sociaux sont parvenus à un accord en vue d'un retour à l'équilibre d'ici fin 2005. [...] Sans réforme, il aurait atteint 15 milliards. »

(voir : http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag_id=618)

Aujourd'hui, ils nous annoncent 14 milliards de déficit. La stratégie du déficit est toujours la même. Elle sert à justifier la nécessité de prendre des mesures coercitives (dégressivité des allocations, multiplication des entretiens, des contrôles et des radiations, etc.) visant à ce que chômeurs, travailleurs précaires et salariés à l'emploi discontinu acceptent n'importe quel emploi, à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions.

À cet effet, une convention tripartite entre l'Etat, l'ANPE et l'Unedic permettra aux Assedic de contrôler les démarches du chômeur et de le radier s'il ne coopère pas. Étant donné la pression déjà exercée sur les chômeurs indemnisés, nous pouvons être assurés que cette mesure montrera très vite son efficacité. (« Prouvez-moi que vous cherchez bien un emploi, sinon je bloque votre dossier », « Je ne peux pas valider l'ouverture de vos droits, tant que je n'ai pas la preuve que vous avez répondu à ces annonces », etc.).

Comme nous l'avons dit dès les premiers jours, le protocole du 26 juin 2003 n'a permis ni de réduire le déficit, ni de diminuer les fraudes. Les « partenaires sociaux » et le gouvernement ne manqueront pas maintenant de s'en servir pour justifier la réforme à venir en affirmant que le chemin entrepris n'est pas suffisant.

Ainsi justifieront-ils de nouvelles attaques qui s'inscriront toujours dans la même logique : la destruction d'un système d'indemnisation mutualiste et interprofessionnel, adapté aux salariés aux périodes d'emploi irrégulières et aux revenus variables, destruction souhaitée par les organisations patronales, Medef en tête.

La CFDT, quant à elle, continue de clamer haut et fort sa volonté que l'Etat prenne en charge l'indemnisation des salariés intermittents du spectacle, avec, en ligne de mire, la création d'une caisse complémentaire. Cette caisse complémentaire, financée par l'Etat, et que l'AFT (Allocations du Fond Transitoire) préfigure, relève d'une véritable politique de l'autruche et prépare la sortie de la solidarité interprofessionnelle.

C'est une manière de refuser d'admettre que la flexibilité et la mobilité ont aujourd'hui contaminé tous les secteurs d'activité. Alors que l'État finance déjà l'ASS, alors que le RMI tient lieu d'allocation chômage, restreindre la nécessité d'une continuité de revenu dans la discontinuité de l'emploi au seul secteur de la culture, c'est se mettre le doigt dans l'œil pour ne pas voir qu'il est nécessaire de repenser le régime d'assurance-chômage dans son ensemble, et notamment son financement, en prenant en compte l'explosion des contrats à durée déterminée et la précarisation de l'emploi.

Cette précarisation se généralise depuis des décennies mais, aujourd'hui, l'instauration du CNE, « contrat nouvelle embauche », qui rend les salariés embauchés licenciables à tout moment durant deux ans, vient ruiner les quelques garanties attachées au CDD.

Nous n'avons d'autre choix que de refuser ces mesures de destruction des droits collectifs et de lutter pour la conquête de droits nouveaux !

Coordination des Intermittents et Précaires d'Île-de-France >>> www.cip-idf.org

14 quai de Charente, 75019 Paris (M^o Corentin Cariou) / 01 40 34 59 74

Permanences CAP (Conséquences de l'Application du Protocole) : lundi de 14h à 17h et jeudi de 17h à 20h

Chèque de soutien à l'ordre de l'AIP